



Commune de Vuisternens-devant-Romont

RAPPORT DES COMPTES 2025

Table des matières

Introduction.....	3
Règles régissant la présentation des comptes.....	4
Limites d'activation.....	4
Principes relatifs à la présentation des comptes.....	4-5
Spécificités communales.....	5
Immobilisations.....	6
Taux d'amortissement des investissements.....	7
Résultats.....	8-9
Message des comptes.....	10
Justification des différences budget-comptes 2025 > 10'000.-.....	11
Différences budget-comptes 2025 > 10%.....	12
Engagements hors bilan.....	13
ATF / LIM.....	13
Flux de trésorerie.....	14
Etat des capitaux propres et tableau de participations.....	15
Indicateurs financiers.....	16-24
Règlement des finances.....	25-27

06.03.2026

Introduction

La Commune de Vuisternens-devant-Romont a introduit le MCH2 (modèle comptable harmonisé) dès le 1^{er} janvier 2021. C'est le 5^{ème} exercice comptable que nous bouclons avec ces nouvelles normes, ce qui permet davantage de clarté pour la comparaison avec les années précédentes.

Le principe de « vérité du bilan » dénommé aussi « image fidèle du bilan » est une règle importante de cette mise en œuvre.

Pour rappel, la commune a réévalué son patrimoine et, pour effectuer cette tâche, nous avons établi un inventaire matériel des biens de la collectivité du 01.01.2003 au 31.12.2020.

En considérant les bâtiments communaux et leur utilisation, il a été décidé de garder tout le patrimoine en administratif car aucun bâtiment n'est purement du patrimoine financier. Les amortissements ont été calculés avec les taux inhérent à MCH2. De ce gros travail a été constituée une réserve de réévaluation de Fr. 7'136'071.30. La partie de cette réserve qui ne concerne pas les domaines autofinancés sera dissoute sur les dix prochains exercices comptables, soit de 2021 à 2030.

Vous trouverez dans ce rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2025 et nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

Les comptes 2025 détaillés sont à votre disposition sur notre site internet www.vuisternens.ch.

Règles régissant la présentation des comptes

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Vuisternens-devant-Romont reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018
- Ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019
- Règlement des finances (RFin) de la Commune de Vuisternens-devant-Romont approuvé par la DIAF le 26 août 2020
- Plan comptable harmonisé des collectivités publiques locales (MCH2)

Limites d'activation

L'art. 3 du règlement des finances de la Commune de Vuisternens-devant-Romont, adopté par l'assemblée communale du 6 juillet 2020, prévoit une limite d'activation des investissements à Fr. 30'000.-. Cette limite a été appliquée dans les comptes 2025.

Principes relatifs à la présentation des comptes

La clôture des comptes de la Commune a été effectuée conformément aux règles régissant la présentation des comptes, ainsi qu'aux directives 01 à 13 du Service des Communes (Scom) du canton de Fribourg relatives au modèle comptable harmonisé MCH2. Ces normes se réfèrent au « Manuel comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus. Le principe est de fournir une image aussi fidèle que possible de la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la collectivité.

Patrimoine administratif (PA)

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation des tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication.

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. A1-1 de l'OFCo et la directive 04 du Scom. Les amortissements sont appliqués de manière linéaire et démarrent l'année suivant l'acquisition du bien.

Passifs

Les capitaux tiers sont évalués à la valeur nominale.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les personnes physiques et morales ont été estimés sur la base de la statistique cantonale 2023, afin d'être au plus proche de la réalité, et selon l'historique.

Les spécificités communales

- Service de l'approvisionnement en eau potable
- Service du traitement des eaux usées
- Service de la gestion des déchets (70% autofinancé au minimum)

Ces trois services sont autofinancés.

Les immobilisations

Pour l'année 2025, les projets d'investissements suivants ont été terminés :

- Chemin d'accès Eperleires
- Construction abri forestier Communs Dessus
- Remplacement éclairage terrains de sports

Les projets d'investissements et subventions suivants sont reportés sur 2026 car ils n'ont pu être terminés :

- Réfection route des Chaffaz, en cours
- Subvention AF fédérales et cantonales Route des Chaffaz, en cours
- Réfection des 4 routes et eaux claires, en cours
- Subvention AF fédérales et cantonales pour les 4 routes, en cours
- Etude infrastructure scolaire et rénovation halle de sport, en cours

A noter que d'anciennes subventions pour les routes, ainsi que pour les lots de routes en cours, nous ont été versées en 2025, pour un montant total de Fr.777'906.-.

Un prêt sans intérêt de Fr. 234'000.- nous a été accordé, pour le lot des 4 routes.

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes de l'exercice précédent
690	Report au bilan des dépenses	785 296.20	3 616 000.00	439 217.73
590	Report au bilan des recettes	851 162.25	636 000.00	1 051 035.90
	Résultat du compte des investissements	-65 866.05	2 980 000.00	-611 818.17

Comptabilité des immobilisations - 2025

Commune	Vuisternens-devant-Romont								
Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements cumulés au 31.12.2024	Valeur au bilan au 01.01.2025	Amortissement annuel planifié 2025	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle au 31.12.2025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADM.		30 889 118.99	-11 650 132.15	19 238 986.84	-786 451.15	0.00	0.00	785 296.20	19 237 831.89
1401	Routes et voies de communication	9 665 350.10	-3 361 416.55	6 303 933.55	-257 291.00	0.00	0.00	83 181.25	6 129 823.80
1403	Autres ouvrages de génie civil	8 115 233.91	-1 414 180.50	6 701 053.41	-129 909.75	0.00	0.00	0.00	6 571 143.66
1404	Bâtiments	12 004 126.90	-6 361 732.70	5 642 394.20	-360 123.80	0.00	0.00	59 907.90	5 342 178.30
1406	Biens meubles	768 170.58	-512 802.40	255 368.18	-39 126.60	0.00	0.00	43 043.35	259 284.93
1407	Immobilisations corp. en cours	336 237.50	0.00	336 237.50	0.00	0.00	0.00	599 163.70	935 401.20
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADM.		353 084.50	-141 233.80	211 850.70	-35 308.45	0.00	0.00	0.00	176 542.25
1429	Autres immobilisations incorporelles	353 084.50	-141 233.80	211 850.70	-35 308.45	0.00	0.00	0.00	176 542.25
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		-7 997 093.36	2 594 047.75	-5 403 045.61	214 906.80	0.00	0.00	-851 162.25	-6 039 301.06
2068	Subventions d'investissement passif	-7 997 093.36	2 594 047.75	-5 403 045.61	214 906.80	0.00	0.00	-851 162.25	-6 039 301.06
TOTAUX		23 245 110.13	-9 197 318.20	14 047 791.93	-606 852.80	0.00	0.00	-65 866.05	13 375 073.08

Taux d'amortissement des investissements

Numéros compte invest.	Type d'investissement	Compte bilan	Taux	Durée de vie	Compte amort.
0290.5***.**	Bâtiments PA admin. communale	14040.00	3.00	33.33 ans	14040.99
0290.5***.**	Bâtiments PA salle et café JO	14040.02	3.00	33.33 ans	14040.99
0290.5***.**	Bâtiments PA école VI	14040.03	3.00	33.33 ans	14040.99
2170.5***.**	Bâtiments PA centre scolaire	14040.04	3.00	33.33 ans	14040.99
2170.5***.**	Meubles centre scolaire	14060.02	10.00	10 ans	14060.99
2170.5090.**	Amén. cour récréation école	14060.03	10.00	10 ans	14060.99
3410.5***.**	Etude halle de gym	14290.00	10.00	10 ans	14290.99
3410.5***.**	Bâtiments PA halle sport	14040.01	3.00	33.33 ans	14040.99
6150.5***.**	Routes	14010.00	2.50	40 ans	14010.99
6150.5***.**	Aménagement, arrêts bus, EP, etc	14010.01	5.00	20 ans	14010.99
6150.5***.** ou 7101.5***.**	Véhicules	14060.00	10.00	10 ans	14060.99
7101.5***.**	Eau conduite	14031.00	1.25	80 ans	14031.99
7101.5***.**	Eau captage	14031.01	2.00	50 ans	14031.99
7101.5***.**	Eau comptage	14031.02	5.00	20 ans	14031.99
7201.5***.**	Eaux usées	14032.00	1.25	80 ans	14032.99
7201.5***.**	Eaux usées station épuration	14032.01	3.00	33.33 ans	14032.99
7301.5***.**	Bâtiments PA déchetterie	14040.05	3.00	33.33 ans	14040.99
7301.5***.**	Installations déchetterie	14060.01	10.00	10 ans	14060.99
8200.5040.00	Abri forestier	14040.06	3.00	33.33 ans	14040.99
Divers	En cours	14070.**	-	-	-
<u>Subventions</u>					
2170.6***.**	Centre scolaire fédéral	20680.00	3.00	33.33 ans	20680.99
2170.6***.**	Centre scolaire cantonal	20681.01	3.00	33.33 ans	20681.99
2170.6***.**	Centre scolaire sport toto	20684.00	3.00	33.33 ans	20684.99
2170.6***.**	Cour récréation Radix	20683.00	10.00	10 ans	20683.99
6150.6***.**	Routes fédérales	20680.02	2.50	40 ans	20680.99
6150.6***.**	Routes cantonal	20681.00	2.50	40 ans	20681.99
7101.6***.**	Eau cantonal	20681.02	1.25	80 ans	20681.99
7101.6***.**	Eau AVGG	20682.00	1.25	80 ans	20682.99
7101.6***.**	Eau Ecab	20684.01	1.25	80 ans	20684.99
7101.6***.**	Eau raccordement privés	20687.01	4.00	25 ans	20687.99
7201.6***.**	Eau usées fédérale	20680.01	1.25	80 ans	20680.99
7201.6***.**	Eau usées raccordement privés	20687.00	4.00	25 ans	20687.99

Le compte de résultats

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	1 158 077.04	-881 750.00	-241 758.31
400	Impôts directs, personnes physiques	6 164 939.71	5 415 000.00	6 115 144.75
401	Impôts directs, personnes morales	209 699.15	138 000.00	130 360.50
4021	Impôts fonciers	315 958.05	320 000.00	317 539.20
5 ./ 6	Investissements nets	-65 866.05	2 980 000.00	-611 818.17

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes de l'exercice précédent
30	Charges de personnel	1 555 351.57	1 620 410.00	1 513 527.48
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 602 476.65	1 926 800.00	1 681 638.46
33	Amortissements du patrimoine administratif	821 759.60	860 930.00	851 013.02
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	530 169.18	244 140.00	633 431.17
36	Charges de transfert	7 515 141.30	7 796 320.00	7 171 935.68
37	Subvention à redistribuer	-	-	-
40	Revenus fiscaux	7 261 388.61	6 165 500.00	6 785 009.25
41	Revenus régaliars et de concessions	-	-	-
42	Taxes	1 561 047.87	1 413 650.00	1 498 511.52
43	Revenus divers	20 640.90	-	19 951.15
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	18 095.40	122 930.00	73 984.14
46	Revenus de transferts	3 487 753.99	3 083 390.00	3 355 891.97
47	Subventions à redistribuer	-	-	-
	Résultat de l'activité d'exploitation	324 028.47	-1 663 130.00	-118 197.78
			-	-
34	Charges financières	78 847.15	128 000.00	1 047 676.10
44	Revenus financiers	265 843.87	267 860.00	280 522.20
	Résultat provenant de financement	186 996.72	139 860.00	-767 153.90
	Résultat opérationnel	511 025.19	-1 523 270.00	-885 351.68
			-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	647 051.85	644 830.00	644 836.85
	Résultat extraordinaire	647 051.85	644 830.00	644 836.85
			-	-
39	Imputations internes	66 442.95	130 010.00	43 849.38
49	Imputations internes	66 442.95	126 700.00	42 605.90
	Total imputations internes	-	-3 310.00	-1 243.48
			-	-
	Résultat total, compte de résultats	1 158 077.04	-881 750.00	-241 758.31

Comptes de résultats		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	962 421.49	275 620.47	1 092 600.00	251 360.00	1 011 688.27	257 956.35
	Excédent de produits/charges	-	686 801.02	-	841 240.00	-	753 731.92
1	Ordre et sécurité publics - défense	229 599.69	88 526.65	246 510.00	94 050.00	225 789.00	91 388.45
	Excédent de produits/charges	-	141 073.04	-	152 460.00	-	134 400.55
2	Formation	4 062 254.45	410 187.45	4 221 750.00	335 930.00	3 917 921.52	379 957.02
	Excédent de produits/charges	-	3 652 067.00	-	3 885 820.00	-	3 537 964.50
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	219 826.12	14 392.00	260 170.00	9 200.00	230 731.91	11 190.00
	Excédent de produits/charges	-	205 434.12	-	250 970.00	-	219 541.91
4	Santé	1 218 225.45	24 098.05	1 339 980.00	21 900.00	1 177 482.45	23 779.15
	Excédent de produits/charges	-	1 194 127.40	-	1 318 080.00	-	1 153 703.30
5	Prévoyance sociale	3 346 680.82	2 194 910.79	3 050 290.00	1 792 000.00	3 221 086.58	2 090 206.52
	Excédent de produits/charges	-	1 151 770.03	-	1 258 290.00	-	1 130 880.06
6	Traffic et télécommunication	811 108.13	62 761.50	950 690.00	55 350.00	1 790 230.58	64 734.55
	Excédent de produits/charges	-	748 346.63	-	895 340.00	-	1 725 496.03
7	Protection de l'environnement – amén. terr.	1 187 329.40	1 146 299.60	1 370 640.00	1 217 690.00	1 232 079.05	1 196 228.19
	Excédent de produits/charges	-	41 029.80	-	152 950.00	-	35 850.86
8	Economie publique	37 905.30	20 000.00	40 430.00	500.00	33 334.18	1 010.75
	Excédent de produits/charges	-	17 905.30	-	39 930.00	-	32 323.43
9	Finances et impôts	1 252 914.59	9 091 468.93	133 550.00	8 928 630.00	102 727.75	8 826 620.31
	Excédent de produits/charges	7 838 554.34	-	8 795 080.00	-	8 723 892.56	-
	Totaux	12 170 188.40	13 328 265.44	12 706 610.00	11 824 860.00	12 943 071.29	12 701 312.98
	Excédent de produits/charges	1 158 077.04	-	-	881 750.00	-	241 758.31

Message des comptes

Les comptes de l'année 2025 bouclent avec un excédent de produits de Fr. 1'158'077.04.

Ils ont été validés par le conseil communal en date du 02.03.2026.

La différence par rapport au budget, qui prévoyait un excédent de charges de Fr. 881'750.- s'explique comme suit :

- Bonne maîtrise des charges qui sont, globalement, en dessous du budget.
- Les charges liées sont souvent plus basses que le B25.
- Les impôts sur les gains immobiliers, plus-values et mutations sont largement supérieurs aux budgets.
- Les impôts des personnes physiques des années précédentes ont été estimés afin de ne pas constituer de réserve latente. En effet, le canton a du retard concernant les taxations et de nombreuses taxations n'ont pas encore été facturées pour 2023-2024.

Commentaires généraux

Comme ces dernières années, pour le budget 2025, nous nous sommes efforcés de mettre des montants au plus près de nos connaissances au moment de son élaboration. Nous pouvons constater que les dépassements sont rares et très bien maîtrisés, prouvant que nous avons trouvé l'équilibre de nos besoins.

Les charges de combustible sont toujours à la baisse du fait du prix incertain lors de l'établissement du budget et la bonne gestion des réglages de chauffage.

Les charges liées cantonales et des associations de district, sont souvent inférieures aux montants budgétisés.

Les charges d'intérêts des emprunts sont en-dessous du budget car les emprunts sont contractés au dernier moment, en fonction de l'avancement des investissements. De plus les montants reçus à la fin octobre 2025 pour les subventions des routes, nous ont permis d'être à l'aise avec nos liquidités pour la fin de l'année et le début 2026.

Le conseil communal a décidé de poursuivre l'assainissement des débiteurs et de passer en perte différentes créances datant de quelques années et pour lesquelles il y a peu de chances de pouvoir récupérer un montant. Ces pertes se retrouvent dans les différentes fonctions administratives.

Un suivi attentif est planifié afin de relancer les actes de défauts de bien en notre possession, cependant un léger retard est à constater pour 2025.

Comme chaque année les montants des provisions pour perte sur débiteurs (ducroire) ont été adaptés.

Au niveau du bilan, des réflexions sont en cours par rapport au financement spécial des eaux usées, équilibre du compte, car il a été constaté ces dernières années que la réserve diminue fortement et irrémédiablement.

A ce jour la solution envisagée est l'augmentation du tarif de la taxe d'utilisation de l'épuration.

Vuisternens-devant-Romont - Comptes 2025			Justifications des différences budget-comptes positives et négatives plus de Fr. 10'000.-							
			Comptes 2025		Budget 2025		Différence		Explication de la différence	
0120.3000.00	Traitement, jetons et vacations du conseil communal	103 090.00			115 000.00			11 910.00	10.36%	Budget un peu haut
0220.3158.00	Contrat de maintenance inf., licences et charges	73 637.15			92 000.00			18 362.85	19.96%	Utilisé moins d'heure prépayées
2130.3612.00	Participation au cycle d'orientation	1 076 994.67			1 159 900.00			82 905.33	7.15%	Charges liées
2130.3612.10	Participation au centre culturel et sportif du CO	264 689.71			285 070.00			20 380.29	7.15%	Charges liées
2170.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	34 269.55			45 000.00			10 730.45	23.85%	Prix du mazout un peu moins haut
2180.3010.00	Salaires du personnel communal AES et auxiliaires	146 528.30			125 000.00			- 21 528.30	-17.22%	Plus de garde et AES vacances
2180.4260.00	Participation des parents aux unités AES		174 497.95			130 000.00		44 497.95	34.23%	Plus de garde et AES vacances
2180.4260.01	Participation des parents aux repas		53 704.00			38 000.00		15 704.00	41.33%	Plus de garde et AES vacances
2180.4631.00	Subventions cantonales		25 090.50			4 500.00		20 590.50	457.57%	Subvention unique pour création de places
4120.3612.00	Participation homes médicalisés du district et aide	358 682.60			409 800.00			51 117.40	12.47%	Charges liées
4120.3631.00	Participation subv. frais acc. personnes âgées	425 373.95			458 510.00			33 136.05	7.23%	Charges liées
4210.3612.00	Soins à domicile et aide familiale régionaux	260 271.95			284 600.00			24 328.05	8.55%	Charges liées
4220.3612.00	Participation communale aux ambulances	16 725.85			30 070.00			13 344.15	16.41%	Charges liées
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies	153 179.83			205 000.00			51 820.17	25.28%	Charges liées
6150.3141.01	Service hivernal par des tiers	73 947.15			130 000.00			56 052.85	43.12%	Météo clémente
6150.3300.10	Amortissements planifiés routes	219 812.90			250 000.00			30 187.10	12.07%	Retard des travaux des 4 routes
6220.3611.00	Part aux dépenses relatives au trafic régional	110 940.00			124 320.00			13 380.00	10.76%	Charges liées
7101.3105.00	Achat d'eau pour revente	152 739.37			195 000.00			42 260.63	21.67%	Moins d'achat d'eau
7201.3612.00	Participation à la Step AIMPGPS/ABVGN	157 297.20			220 000.00			62 702.80	284.19%	Moins de participation
7410.3142.00	Entretien des ruisseaux	25 562.05			40 000.00			14 437.95	36.09%	Tous les travaux prévus n'ont pu être exécutés
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes	3 070.95			15 000.00			11 929.05	79.53%	Moins d'honoraires que prévu
8200.4260.00	Participations de tiers		20 000.00					20 000.00		Part au bénéfice 24 de la corporation
9100.4000.00	Impôts sur le revenu personnes physiques année fiscale		5 000 000.00			4 900 000.00		100 000.00	2.04%	Estimation des comptes plus haute
9100.4000.10	Impôts sur le revenu personnes physiques années préc.		527 839.80					527 839.80		Montant au budget non-autorisé
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		148 756.85			100 000.00		48 756.85	48.76%	Difficilement estimable
9100.4001.10	Impôts sur fortune personnes physiques années préc.		25 587.85					25 587.85		Montant au budget non-autorisé
9100.4002.00	Impôts à la source		112 755.21			70 000.00		42 755.21	61.08%	Difficilement estimable - mouvement population
9100.4010.00	Impôts sur le bénéfice pers. morales année fiscale		140 000.00			130 000.00		10 000.00	7.69%	Estimation des comptes plus haute
9100.4010.10	Impôts sur le bénéfice pers. morales années préc.		56 754.45					56 754.45		Montant au budget non-autorisé
9101.4022.00	Impôts sur les gains immobiliers et les plus-values		234 671.50			150 000.00		84 671.50	56.45%	Difficilement estimable
9101.4023.00	Impôts sur les mutations		300 937.70			125 000.00		175 937.70	140.75%	Difficilement estimable
9500.4601.00	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		231 761.60			220 700.00		11 061.60	5.01%	Légère augmentation des véhicules
9610.3400.00	Intérêts passifs et frais des engagements	59 742.95			120 000.00			60 257.05	50.21%	Taux d'intérêts plus bas et emprunté moins
9610.3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts	19 103.10			8 000.00			- 11 103.10	-138.79%	Plus de paiements rapides
Total								1 771 871.28		

Vuisternens-devant-Romont - Comptes 2025

Liste des dépassements de plus de 10%

Compte	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Dépassements >10%	
		Charges	Produits	Charges	Produits		
0110.3102.10	Bulletin communal et infos	3 334.20		3 000.00		334.20	-11.14%
0220.3010.01	Salaires du personnel d'archivage	3 881.05		3 000.00		881.05	-29.37%
0220.3110.00	Achat meubles et appareils de bureau	1 664.75		1 000.00		664.75	-66.48%
0220.3134.00	Primes d'assurances diverses	13 808.75		11 000.00		2 808.75	-25.53%
0290.3010.02	Gardiennage cabane Villariaz	4 424.05		4 000.00		424.05	-10.60%
0290.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	1 226.07		1 000.00		226.07	-22.61%
1400.3132.00	Honoraires de juriste	11 825.65				11 825.65	-68.94%
1500.3000.00	Vacations des membres du conseil communal	1 220.00		1 000.00		220.00	22.00%
1620.3010.00	Salaires du personnel communal	1 758.60		1 000.00		758.60	-75.86%
1620.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	16 741.25		15 000.00		1 741.25	-11.61%
1620.4630.00	Subvention de la Confédération				2 550.00	2 550.00	-100.00%
2120.3171.02	Heures de natation	8 657.59		7 800.00		857.59	-10.99%
2170.3101.01	Matériel d'entretien bâtiment	3 478.74		2 500.00		978.74	-39.15%
2170.3111.00	Achat et entr. machines, appareils, outils, meubles	2 342.23		1 500.00		842.23	-56.15%
2180.3010.00	Salaires du personnel communal AES et auxiliaires	146 528.30		125 000.00		21 528.30	-17.22%
2180.3105.00	Frais de repas	39 917.00		35 000.00		4 917.00	-14.05%
4330.3611.00	Service dentaire cantonal et clinique dentaire mobile	15 219.65		12 000.00		3 219.65	-26.83%
5451.3000.00	Vacations des membres du conseil communal	790.00		400.00		390.00	-97.50%
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction	6 820.25		5 500.00		1 320.25	-24.00%
6150.3120.01	Energie locaux édlité et déchets	2 117.00				2 117.00	100.00%
6150.3151.00	Entretien véhicules, outils, etc	15 419.20		9 000.00		6 419.20	-71.32%
6150.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	2 777.78		1 000.00		1 777.78	-177.78%
7301.3101.00	Achat de matériel d'exploitation, fourn., outils	2 300.10		1 500.00		800.10	-53.34%
7301.3140.00	Frais d'entretien de la déchetterie	7 393.25		6 000.00		1 393.25	-23.22%
7301.3151.00	Frais d'entretien des stations de pesage	8 903.05		5 000.00		3 903.05	-78.06%
8200.3141.00	Entretien forestier	3 310.30		3 000.00		310.30	-10.34%
9610.3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts	19 103.10		8 000.00		11 103.10	138.79%
9610.4401.10	Intérêts de retard		16 664.35		20 000.00	3 335.65	-16.68%
Total						87 647.56	

Certains postes se retrouvent dans les deux documents.

Engagements hors bilan au 31.12.2025

Engagement libellé	montant 01.01.2025	progression	montant 31.12.2025
COG Cycle d'orientation de la Glâne	6 102 724.00	-391 577.40	5 711 146.60
Réseau Santé de la Glâne	4 380 626.55	-47 726.60	4 332 899.95
AVGG dette de l'association	256 358.35	-46 733.30	209 625.05
Total	10 739 708.90	-486 037.30	10 253 671.60

Commune de Vuisternens-dt-Romont - ATF / LIM

	<u>compte</u>	<u>Solde au</u> <u>31.12.2024</u>	<u>Durée</u>	<u>Taux</u>	<u>Amort.</u> <u>annuel</u>	<u>Solde au</u> <u>31.12.2025</u>	<u>intérêt-frais</u> <u>annuel 25</u>
BCF 30 01 731.525-05	20640.01	1 000 000.00	du 20.03.2024 au 20.03.2025	1.70%	0.00		3 930.55
BCF 30 01 462.466-00	20640.03	650 000.00	du 02.11.2017 au 02.11.2027	0.85%	50 000.00	600 000.00	5 439.15
SUVA	20640.04	900 000.00	du 30.04.2020 au 30.04.2025	0.23%	150 000.00		2 070.00
SUVA	20640.08	3 000 000.00	du 23.08.2024 au 23.08.2028	1.29%	0.00	3 000 000.00	38 700.00
Swissquote Bank SA	20640.09	0.00	du 20.03.2025 au 20.03.2026	0.80%	0.00	1 500 000.00	9 603.25
Crédit SFF forestier	20640.06	3 400.00			3 400.00	0.00	
Grangeneuve	20640.10		31.10.2025-31.10.2030		0.00	234 000.00	
Prêt LIM centre scolaire	20640.52	275 800.00			39 400.00	236 400.00	
Prêt LIM cant. centre sportif	20640.53	115 200.00			14 400.00	100 800.00	
Prêt LIM féd. centre sportif	20640.54	115 200.00			14 400.00	100 800.00	
Prêt LIM cant. Bureau comm	20640.57	88 000.00			9 800.00	78 200.00	
Prêt LIM féd. Bureau comm.	20640.58	88 000.00			9 800.00	78 200.00	
Totaux		6 235 600.00			291 200.00	5 928 400.00	59 742.95

FLUX DE TRESORERIE			
Commune de : Vuisternens-devant-Romont			
Exercice :		2025	2024
Comptes	Libellés	CHF	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
90	Clôture du compte de résultats	1 158 077.04	-241 758.31
33	Amortissement du patrimoine administratif	821 759.60	848 124.95
34	Variation de stock	78 847.15	1 047 676.10
35	Attributions aux financements spéciaux	530 169.18	633 431.17
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	18 095.40	73 984.14
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-	-
366	Amortissements des subventions des investissements	-	-
466	Amortissements des subventions des investissements portées au passif	214 906.80	208 700.70
3690	Charges de transfert	-	-
4690	Produits de transfert	-	-
389	Attributions aux capitaux propres	-	-
4490	Revalorisation du patrimoine financier	-	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	644 836.85	644 836.85
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 632 166.77	312 276.12
ACTIVITÉS D'OPÉRATION			
101	Variation des créances	-41 587.40	263 358.67
102	Variation des placements financiers à court terme	2 189.50	-
104	Variation des actifs de régularisation	-349 745.20	-996 575.35
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Variation des placements financiers à long terme	-	-
108	Variation du PF	-	-
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-	-
200	Variation des engagements courants	-299 131.75	-562 928.36
201	Variation des engagements financiers à court terme	-	-
204	Variation des passifs de régularisations	92 275.98	6 423.70
205	Variation des provisions à court terme	-	-
208	Variation des provisions à long terme	-	-
209	Variation des financements spéciaux, fonds	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		-595 998.87	-1 289 721.34
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements	-65 866.05	-611 818.17
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		65 866.05	611 818.17
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
2060	Variation des hypothèques	-	-
2064	Variation des emprunts	-307 200.00	681 550.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		-307 200.00	681 550.00
VARIATION DE TRESORERIE		794 833.95	315 922.95
FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN			
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	2 252 826.57	1 936 903.62
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	3 047 660.52	2 252 826.57
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN		794 833.95	315 922.95

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS :

ETAT DES CAPITAUX PROPRES

Commune de : **Vuisternens-devant-Romont**Exercice : **2025**

Capitaux propres au 1er janvier 2025			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2025		
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution					
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	1 874 375.56		Attributions aux FS, capitaux propres	268 228.10		Prélèvements sur les FS, capitaux propres	18 095.40	2900	Financement spéciaux enregistrés sous capital propre	2 124 508.26
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	864 904.47	35	Attribution	100 256.45	45		0.00	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	965 160.92
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 005 720.69	35	Attribution	167 971.65	45	Prélèvement	17 466.80	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 156 225.54
29058.58	Dons affectés Entente Sociale	3 750.40	35		0.00	45	Prélèvement	628.60	29058.58	Dons affectés Entente Sociale	3 121.80
Capitaux propres au 1er janvier 2025			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2025		
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution					
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	3 869 019.90		Attributions à la réserve liée au retraitement	0.00		Prélèvements de la réserve liée au retraitement	644 836.85	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	3 224 183.05
29500	Patrimoine administratif, autres	3 869 019.90				4895	Dissolution sur 10 ans	644 836.85	29500	Patrimoine administratif, autres	3 224 183.05
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	5 379 124.20			1 158 077.04			0.00	299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	6 537 201.24
29990	Compte général	5 379 124.20	29900	Excédent (+)	1 158 077.04	29900	Déficit (-)	0.00	29990	Compte général	6 537 201.24

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS TABLEAU DES PARTICIPATIONS

Commune de : **Vuisternens-devant-Romont**Exercice : **2025**

Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Part de propriété	Valeur comptable au 31.12	Valeur d'acquisition
Saïdef SA	Elimination déchets		1858 actions à Fr. 40.	Fr. 74'214.00	Fr. 74'320.00

SYNTHESE DES INDICATEURS FINANCIERS MCH2 - 2025

		Avec dettes hors bilan		Sans dettes hors bilan	
		2025	2024	2025	2024
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET		162.74%	202.49%	21.53%	44.21%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT		-2478%	-52%	-2478%	-52%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		0%	0%	0%	0%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS		127%	139%	49%	54%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS		7%	4%	7%	4%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE		5%	5%	5%	5%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS		4 911.50	5 772.77	649.79	1 260.29
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT		12%	2%	12%	2%

INDICATEURS FINANCIERS MCH2 - 2025

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET		2025	2024
Capitaux de tiers	20	12 773 929.40	12 389 788.64
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	10 253 671.60	10 739 708.90
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	6 039 301.06	5 403 045.61
Patrimoine financier	- 10	5 171 233.81	3 987 256.76
= Dette nette		11 817 066.13	13 739 195.17
Revenus fiscaux	40	7 261 388.61	6 785 009.25
TAUX D'ENDETTEMENT NET		162.74%	202.49%
(Dette nette / Revenus fiscaux)			

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives:

< 100% bon

100% – 150% suffisant

> 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT		2025	2024
Solde du compte de résultats		1 158 077.04	-241 758.31
Amortissement du PA	+ 33	821 759.60	851 013.02
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35	530 169.18	633 431.17
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45	18 095.40	73 984.14
Réévaluations emprunts PA	+ 364	-	-
Réévaluations participations PA	+ 365	-	-
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366	-	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466	214 906.80	208 700.70
Attributions au capital propre	+ 389	-	-
Prélèvements sur le capital propre	- 489	644 836.85	644 836.85
Réévaluations PA	- 4490	-	-
= Autofinancement		1 632 166.77	315 164.19
Immobilisations corporelles	50	785 296.20	439 217.73
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	-	-
Prêts	+ 54	-	-
Participations et capital social	+ 55	-	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	-	-
Investissements extraordinaires	+ 58	-	-
= Investissements bruts		785 296.20	439 217.73
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	60	-	991 883.50
Remboursements	+ 61	-	-
Vente d'immobilisations incorporelles	+ 62	-	-
Subventions d'investissements acquises	+ 63	851 162.25	59 152.40
Remboursement de prêts	+ 64	-	-
Transfert de participations	+ 65	-	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+ 66	-	-
Recettes d'investissement extraordinaires	+ 68	-	-
= Recettes d'investissement		851 162.25	1 051 035.90
Investissements bruts		785 296.20	439 217.73
Recettes d'investissement	-	851 162.25	1 051 035.90
= Investissements nets		-65 866.05	-611 818.17
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT		-2478%	-52%
(Autofinancement / Investissements nets)			

Valeurs indicatives:

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette.

Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 -100%

Récession : 50 – 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		2025	2024
Charges d'intérêt	340	59 742.95	37 405.90
Revenus des intérêts	- 440	39 461.40	56 928.90
= Charges d'intérêts net		20 281.55	-19 523.00
Revenus fiscaux	40	7 261 388.61	6 785 009.25
Patentes et concessions	+ 41	-	-
Taxes	+ 42	1 561 047.87	1 498 511.52
Revenus divers	+ 43	20 640.90	19 951.15
Revenus financiers	+ 44	265 843.87	280 522.20
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	18 095.40	73 984.14
Revenus de transfert	+ 46	3 487 753.99	3 355 891.97
Revenus extraordinaires	+ 48	647 051.85	644 836.85
Prélèvement sur le capital propre	- 489	644 836.85	644 836.85
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	644 836.85	644 836.85
= Revenus courants		13 261 822.49	12 658 707.08
PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		0%	0%
(Charges d'intérêts net / Revenus courants)			

Valeurs indicatives:

0% – 4% bon

4% – 9% suffisant

> 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS			2025	2024
Engagements courants	200		612 879.31	650 069.98
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		10 253 671.60	10 739 708.90
Engagements financiers à court terme	+	201	-	-
Engagements financiers à long terme	+	206	11 967 701.06	11 638 645.61
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	6 039 301.06	5 403 045.61
= Dette brute			16 794 950.91	17 625 378.88
Revenus fiscaux	40		7 261 388.61	6 785 009.25
Patentes et concessions	+	41	-	-
Taxes	+	42	1 561 047.87	1 498 511.52
Revenus divers	+	43	20 640.90	19 951.15
Revenus financiers	+	44	265 843.87	280 522.20
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	18 095.40	73 984.14
Revenus de transfert	+	46	3 487 753.99	3 355 891.97
Revenus extraordinaires	+	48	647 051.85	644 836.85
Prélèvement sur le capital propre	-	489	644 836.85	644 836.85
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	644 836.85	644 836.85
= Revenus courants			13 261 822.49	12 658 707.08
DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS			127%	139%

(Dette brute / revenus courants)

Valeurs indicatives:

- < 50% très bon
- 50% – 100% bon
- 100% – 150% moyen
- 150% – 200% mauvais
- > 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS		2025	2024
Immobilisations corporelles	50	785 296.20	439 217.73
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	-	-
Prêts	+ 54	-	-
Participations et capital social	+ 55	-	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	-	-
Investissements extraordinaires	+ 58	-	-
= Investissements bruts		785 296.20	439 217.73
Charges de personnel	30	1 555 351.57	1 513 527.48
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+ 31	1 602 476.65	1 681 638.46
Réévaluations sur créances	- 3180	-10 500.00	6 500.00
Charges financières	+ 34	78 847.15	1 047 676.10
Réévaluations, immobilisations PF	- 344	-	-
Charges de transfert	+ 36	7 515 141.30	7 171 935.68
Réévaluations, emprunts PA	- 364	-	-
Réévaluations, participations PA	- 365	-	-
Amortissements, subventions d'investissements	- 366	-	-
Charges de personnel extraordinaires	+ 380	-	-
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+ 381	-	-
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+ 3840	-	-
Charges de transfert extraordinaires	+ 386	-	-
= Dépenses courantes		10 762 316.67	11 408 277.72
Dépenses courantes		10 762 316.67	11 408 277.72
Investissements bruts	+	785 296.20	439 217.73
Dépenses totales		11 547 612.87	11 847 495.45
PROPORTION DES INVESTISSEMENTS		7%	4%
(Investissements bruts / Dépenses totales)			

Valeurs indicatives:

< 10% effort d'investissement faible

10% – 20% effort d'investissement moyen

20% – 30% effort d'investissement élevé

> 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité
--

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE		2025	2024
Charges d'intérêts	340	59 742.95	37 405.90
Revenus des intérêts	- 440	39 461.40	56 928.90
Amortissements du patrimoine administratif	+ 33	821 759.60	851 013.02
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+ 364	-	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+ 365	-	-
Amortissements subventions d'investissements	+ 366	-	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	- 466	214 906.80	208 700.70
= Service de la dette		627 134.35	622 789.32
Revenus fiscaux	40	7 261 388.61	6 785 009.25
Patentes et concessions	+ 41	-	-
Taxes	+ 42	1 561 047.87	1 498 511.52
Revenus divers	+ 43	20 640.90	19 951.15
Revenus financiers	+ 44	265 843.87	280 522.20
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	18 095.40	73 984.14
Revenus de transfert	+ 46	3 487 753.99	3 355 891.97
Revenus extraordinaires	+ 48	647 051.85	644 836.85
Prélèvement sur le capital propre	- 489	644 836.85	644 836.85
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	644 836.85	644 836.85
= Revenus courants		13 261 822.49	12 658 707.08
PART DU SERVICE DE LA DETTE		5%	5%

(Service de la dette / Revenus courants)

Valeurs indicatives:

< 5% charge faible

5% – 15% charge acceptable

> 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS		2025	2024
Capitaux de tiers	20	12 773 929.40	12 389 788.64
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	10 253 671.60	10 739 708.90
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	6 039 301.06	5 403 045.61
Patrimoine financier	- 10	5 171 233.81	3 987 256.76
= Dette nette		11 817 066.13	13 739 195.17
Population résidente permanente		2 406	2 380
DETTE NETTE PAR HABITANT		4 911.50	5 772.77
(Dette nette / Population résidente permanente)			

Valeurs indicatives:

- < 0 CHF patrimoine net
- 0 – 1'000 CHF endettement faible
- 1'001 – 2'500 CHF endettement moyen
- 2'501 – 5'000 CHF endettement important
- > 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT			2025	2024
Solde du compte de résultats			1 158 077.04	-241 758.31
Amortissement du PA	+ 33		821 759.60	851 013.02
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35		530 169.18	633 431.17
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45		18 095.40	73 984.14
Réévaluations emprunts PA	+ 364		-	-
Réévaluations participations PA	+ 365		-	-
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366		-	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466		214 906.80	208 700.70
Attributions au capital propre	+ 389		-	-
Prélèvements sur le capital propre	- 489		644 836.85	644 836.85
Réévaluations PA	- 4490		-	-
= Autofinancement			1 632 166.77	315 164.19
Revenus fiscaux		40	7 261 388.61	6 785 009.25
Patentes et concessions	+ 41		-	-
Taxes	+ 42		1 561 047.87	1 498 511.52
Revenus divers	+ 43		20 640.90	19 951.15
Revenus financiers	+ 44		265 843.87	280 522.20
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45		18 095.40	73 984.14
Revenus de transfert	+ 46		3 487 753.99	3 355 891.97
Revenus extraordinaires	+ 48		647 051.85	644 836.85
Prélèvement sur le capital propre	- 489		644 836.85	644 836.85
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895		644 836.85	644 836.85
= Revenus courants			13 261 822.49	12 658 707.08
TAUX D'AUTOFINANCEMENT			12%	2%
(Autofinancement / Revenus courants)				

Valeurs indicatives:

- > 20% bon
- 10% – 20% moyen
- < 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.



Commune de Vuisternens-devant-Romont

Règlement des finances (RFin)

L'assemblée communale

Vu la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 (RSF 140.6) ;

Vu l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019 (RSF 140.61),

Adopte :

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but de définir les paramètres importants régissant les finances communales, en complément à la législation cantonale en la matière.

Art. 2 Impôts (art. 64 LFCo)

L'assemblée communale fixe les coefficients et les taux des impôts par décision distincte.

Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de 30'000.- francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Art. 4 Imputations internes (art. 51 LFCo, art. 26 OFCo)

Pour les tâches qui ne sont pas en lien avec des financements spéciaux, le seuil à partir duquel une imputation doit être opérée est fixé à 1'000.- francs.

Art. 5 Comptes de régularisation (art. 13 et 40 al. 1 let. b LFCo)

¹ Le seuil à partir duquel un actif ou un passif de régularisation doit être opéré est fixé à 1'000.- francs.

² Les actifs ou passifs de régularisation, déterminés chaque année en raison d'une date d'échéance autre que le 31 décembre et dont les montants sont réguliers, ne sont pas comptabilisés.

Art. 6 Compétences financières du conseil communal (art. 67 al. 2 LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 30'000.- francs. L'article 10 est réservé.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

Version 05.07.2020

Art. 7 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

² Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 6 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

Art. 8 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit inférieur à 10'000.- francs.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

Art. 9 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à 10'000.- francs.

² Toutefois, le conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale ou au conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes.

Art. 10 Autres compétences décisionnelles du conseil communal (art. 67 al. 2, 2e phr. LFCo, art. 100 LCo)

1 Le conseil communal dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines et les limites suivantes :

a) ventes et achats de terrains jusqu'à hauteur de Fr. 30'000.-

2 Lors de chaque vente d'immeuble, le conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.

Art. 11 Contrôle des engagements (art. 32 LFCo)

Le conseil communal tient le contrôle des engagements contractés, des crédits utilisés et des paiements effectués ainsi que, le cas échéant, de la répartition des crédits-cadres entre les projets individuels.

Art. 12 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021, sous réserve de son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Adopté par l'assemblée communale à sa séance du 6 juillet 2020

La Secrétaire

V. Menoud

Le Syndic

J.-B. Chassot

Ainsi approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Fribourg, le 26 AOUT 2020



Didier Castella

Conseiller d'Etat, Directeur